BESOIN D'AIDE OU DE CONSEIL ?

Carte des médiapôles

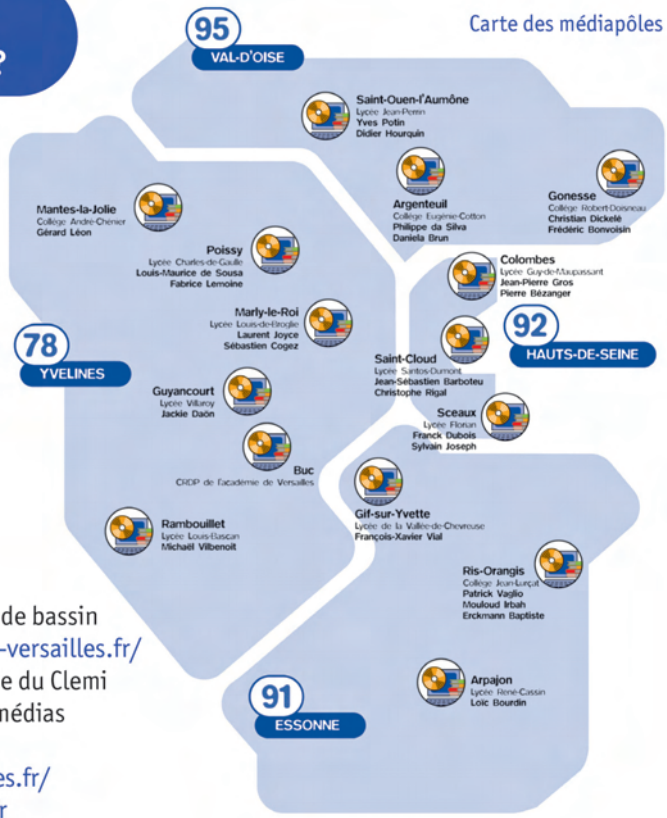

Contacts

- Vos conseillers Tice de bassin
http://mediapoles.ac-versailles.fr/
- L'équipe académique du Clemi pour l'éducation aux médias et à l'Internet
www.clemi.ac-versailles.fr/
clemi@ac-versailles.fr

La mission Tice, le CRDP, le Clemi peuvent être un appui à l'élaboration collective et à la relecture des chartes.

- **Application de la loi sur les réseaux et Internet**

Le forum des droits sur Internet : *www.foruminternet.org/*
Le service pratique des droits sur Internet : *www.droitsdunet.fr/*
Le site Legamédia : tout ce qu'il faut savoir sur l'éducation et le droit des Tice : *www.educnet.education.fr/legamedia*

- **Les bonnes pratiques sur Internet**

La charte d'éthique et de civilité commune aux usagers de l'Internet : *www.internet.education.fr/solidarite*
La RFC 1855 ou *Netiquette* traduite en français : *www.usenet-fr.net/fr-chartes/rfc1855.html*

- **Un guide d'élaboration avec une charte type et des exemples**

www2.educnet.education.fr/services/accompagnement/securite/chartes

- **Les « Mémotice » pour travailler avec les élèves**

Blog-notes et *Insupportable mon mobile*, à télécharger sur : *www.crdp2.ac-versailles.fr/* (rubrique téléchargements/Mémotice)

Rédaction pour la mission Tice et le Clemi de l'académie de Versailles :
- Lydia Bretos
- Marc Février
- Michel Guillou
- Fanny Molinié
- Alexandra Mounier
- Jessica Pagnol

www.crdp.ac-versailles.fr
584, rue de Fourny
78533 Buc cedex

Directeur de la publication :
Pascal Cotentin

Fabrication :
Imprimerie Bémographic
(05/060 - 30088)

mémo tice

académie Versailles
éducation nationale enseignement supérieur recherche

sceren
SERVICES CULTURE ÉDITIONS RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION NATIONALE
CRDP ACADÉMIE DE VERSAILLES

Les chartes d'usage

Aide-mémoire

« Les usagers, personnels de l'Éducation nationale et élèves, doivent être informés des spécificités de l'Internet. Cette sensibilisation et responsabilisation [...] est une étape indispensable à une **utilisation citoyenne de l'Internet.** Elle demeure une nécessité et le fondement d'une véritable prise de conscience des problèmes éventuels. [...] **La responsabilisation de tous les acteurs** doit en particulier passer par la **contractualisation** de l'usage de l'Internet. Chaque établissement et école devra établir une **charte d'utilisation de l'Internet** et l'**annexer au règlement intérieur.** Elle devra être signée par les élèves et leurs parents dans le cas des élèves mineurs. »

Note 2004-35 du ministre délégué à l'Enseignement scolaire aux recteurs, BO n° 9 du 26 janvier 2004.

« UNE CHARTE PAR TOUS ET POUR TOUS »

« C'EST TOUS ENSEMBLE QUE L'ON CONVIENT D'UNE CHARTE »

Une charte n'est pas une liste d'interdictions ni un nouvel article du règlement intérieur. Dans un établissement scolaire, c'est un contrat mutuel que tous les usagers s'engagent à respecter.

Pour qui ?

Une charte s'adresse **à tous les usagers du réseau et de l'Internet**, élèves et adultes. Ils s'engagent, en la signant, à disposer de façon responsable et citoyenne des ressources qui leur sont proposées, dans le respect des conventions et des règles propres à l'établissement.

« UNE CHARTE EST L'OCCASION D'UN TRAVAIL COMMUN »

Comment faire ?

Comme une charte est avant tout un document contractuel, la meilleure façon de la construire, c'est d'**associer** à sa rédaction tous les usagers de l'école, élèves compris.

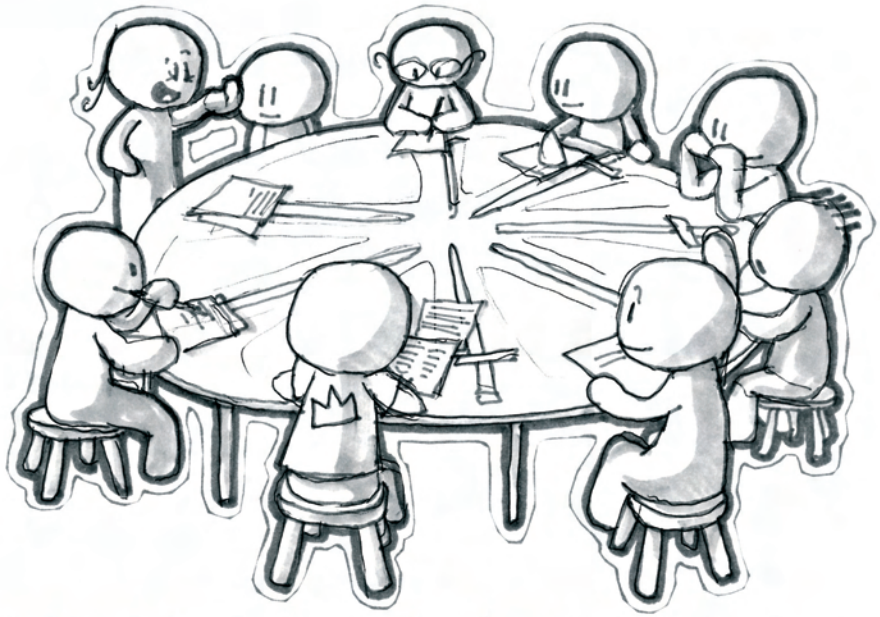

Qui la rédige ?

Peu importe ! C'est l'occasion d'un **travail commun** donc, éventuellement, d'une rédaction à plusieurs mains. Par ailleurs, peut-être que tous les articles de la charte ne s'appliquent pas à tous les usagers...

À quelle occasion ?

On peut profiter de tous les temps possibles de **concertation** : la réunion de prérentrée, la rentrée des élèves, la réunion et la formation des délégués, une commission Tice dans les conseils pédagogiques à laquelle pourraient participer les élèves...

« UNE CHARTE CE SONT DES DROITS ET DES DEVOIRS... »

Quel contenu ?

La charte d'usage des Tice est un texte à dimension éducative. Elle ne peut donc se réduire à une liste de défenses ou à un mode d'emploi des outils informatiques. Elle fixe non seulement les **devoirs** des contractants mais aussi leurs **droits**. Elle ne peut contrevenir aux droits et devoirs définis par le droit commun général. Elle doit préciser le cadre législatif sur lequel elle s'appuie.

Les Tice introduisent toujours plus vite de nouveaux services et de nouvelles fonctionnalités, donc de nouveaux usages. La charte est un **document vivant** qui doit être mis à jour régulièrement pour s'adapter aux nouvelles pratiques des usagers.

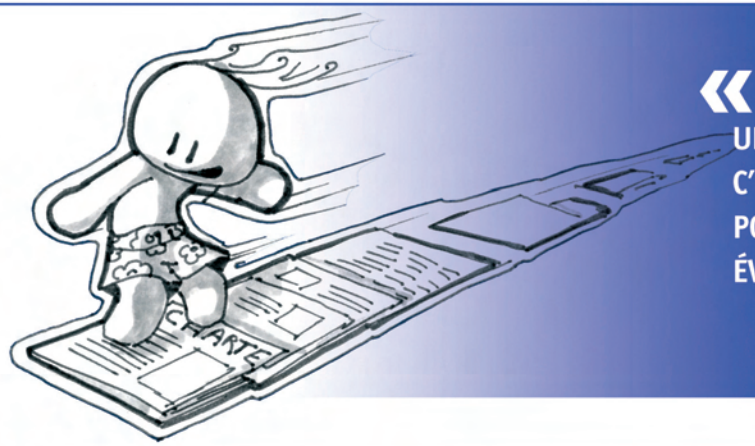

« UNE CHARTE, C'EST FAIT POUR ÉVOLUER... »

Quelques engagements forts de l'usager des Tice

- Je respecterai la législation en vigueur, notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, à la propriété artistique...
- Je ne mettrai rien en œuvre pour contourner la sécurité ou introduire des programmes malveillants (virus, chevaux de Troie...) dans le réseau.
- Je ne modifierai pas la configuration des machines sans y être autorisé(e).
- Je m'interdirai tout accès (lecture, modification, destruction) aux fichiers ne m'appartenant pas.
- Je ne copierai ni logiciel, ni cédérom dont je n'ai pas les droits.
- Je n'effectuerai pas de téléchargements illégaux.

...